

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 15 Avril

LE CANAL DES DEUX-MERS

Une proposition de loi qui mérite la plus sérieuse attention a été distribuée à la Chambre des Députés avant sa séparation ; nous voulons parler de la proposition de M. Edmond Bartissol ayant pour objet la construction d'un canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.

Le canal des Deux-Mers ! Combien de souvenirs et combien de regrets éveille cette évocation ! Si on lui avait consacré l'argent aujourd'hui enfoui dans le Panama, le canal serait fait et la France posséderait un instrument de puissance et de richesse incomparable. Aujourd'hui est-il trop tard ? Nous ne le pensons pas et nous espérons que la prochaine législature qui suivra celle-ci, ne finira pas, sans que le projet dont M. Bartissol vient de retracer une fois de plus les avantages, en même temps que les principales lignes, ne soit en voie d'exécution.

Plus que jamais l'heure est venue de songer à compléter la puissance navale de notre pays et l'amélioration de la navigation intérieure.

Dans cette voie, la France a été devancée par l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, l'Autriche, et même l'Italie. L'Allemagne travaille depuis longtemps à terminer le canal de jonction de la mer du Nord à la Baltique et à mettre Berlin en communication directe avec la mer. La Belgique a prodigué les millions pour faire Anvers. La Hollande a su donner, par l'élevation de digues, à l'estuaire de la Meuse, une importance de plus en plus considérable. Salonique, Trieste, Venise et Gênes se disputent le marché de la Méditerranée. Les tunnels du Mont-Cenis et du Saint-Gothard ont favorisé surtout le développement du port de Gênes.

De l'aveu de tous les hommes compétents — et M. Bartissol l'établit une fois de plus, — le Canal des Deux-Mers est très facile-

ment réalisable et, à tous les points de vue, son profit serait grand.

La dépense totale des travaux de la construction du Canal des Deux-Mers est évaluée au chiffre de 668 millions de francs ; les recettes de navigation à 20,625,000 fr. dès la première année, pour atteindre progressivement le chiffre de 52 millions 779,120 francs à la dixième année de transit maritime.

Pour engager l'épargne française à souscrire les capitaux nécessaires, M. Bartissol dans son exposé des motifs, convie l'Etat à accorder une garantie d'intérêts de 2 p. 0/0 avec la concession à 99 ans. Cet intérêt ne doit engager le budget de l'Etat que pour une somme annuelle de 15 millions. M. Bartissol justifie cette demande non seulement par les chiffres des dépenses et des recettes de l'entreprise, mais encore, par les avantages matériels qu'il énumère au point de vue de la marine marchande, au point de vue industriel, commercial et agricole.

Rochefort est le seul port français qui soit aujourd'hui complètement à l'abri d'une surprise. Que Toulon — si vulnérable — soit détruit, vous imaginez-vous le sort de nos magnifiques colonies africaines ? Avec le canal des Deux-Mers, des arsenaux maritimes créés à Bordeaux, à l'abri de toute attaque, serviraient de refuge à notre marine marchande, lanceraient des torpilleurs sur l'Océan et sur la Méditerranée et assureraient le ravitaillement des divisions navales sur l'une ou l'autre mer.

Voilà au point de vue militaire.

Le commerce du transit français périlicite de plus en plus ; le mouvement de navigation appartenant à l'Angleterre pour les trois quarts, et l'autre quart se partageant entre l'Espagne, l'Italie, la France et les pays du Nord. Le tonnage des marchandises passant aujourd'hui au détroit de Gibraltar et appelé à bénéficier de la construction du Canal des Deux-Mers serait déjà de 14 millions ; d'après l'examen des statistiques officielles, la moitié de ce tonnage transiterait par le

canal français, au grand profit de la marine marchande du monde entier.

Pour la navigation à voiles, l'avantage de l'abréviation de la distance n'est pas à démontrer. Au lieu de mettre quinze jours à trois semaines pour effectuer le parcours de Brest à Gibraltar, un voilier n'emploierait que six jours pour aller de Brest au débouché du canal, dans la Méditerranée. La traversée des vapeurs durerait trois jours au maximum.

Ajouterons-nous qu'en dehors de ces bénéfices, le Canal des Deux-Mers nous permettrait de retenir pour notre cabotage la meilleure part de la redevance aujourd'hui prélevée sur nous par la marine marchande anglaise ? Il y a plus : les richesses minérales enfouies dans le sol de nos départements pyrénéens qui restent inexploitées faute de transports à bas prix, trouveraient des débouchés certains.

Pour l'agriculture, — surtout dans les régions méridionales — il n'est pas de bienfait comparable à celui de l'aménagement des eaux, et la création du Canal des Deux-Mers transformerait cette partie de la France, aride et brûlée.

La plus-value du sol par l'irrigation, dans les départements du Midi est de 2000 francs en moyenne par hectare. Rien qu'au point de vue agricole, le canal à grande section entre l'Atlantique et la Méditerranée donnerait donc une plus-value de 200 millions à la fortune publique.

Telles sont les considérations d'ordre matériel et d'ordre social que M. Bartissol a développées et fait valoir en faveur de sa proposition de loi.

Elle pourra être modifiée, complétée, amendée.

Mais ce que nous tenons à dire dès aujourd'hui, — et des milliers de Français ratifieront notre affirmation, — c'est que le Canal des Deux-Mers doit être fait, et à bref délai, si l'on veut conserver à notre pays son rang dans le monde.

Il n'y a plus à attendre.

Le Parlement n'a pas le droit de se désintéresser plus longtemps de cette question vitale.

Le Canal des Deux-Mers doit laver la boue du Panama.....

J. QUERCYTAÏN.

L'AFFAIRE TURPIN

Interview de M. de Freycinet

M. de Freycinet a confirmé à un de nos confrères qu'il ne savait rien de l'entrevue de M. Lagrange de Langres avec Cardane et rien de celle de Cardane avec Turpin. L'ancien ministre de la guerre a ajouté :

— Quant à l'article publié par le *Figaro*, il ne contient rien que des rapsodies qui ne valent pas qu'on s'y arrête. Je me demande, en vérité, pour quel motif on attaque l'administration à propos du contrat passé avec le ministre de la guerre par Turpin. Ce contrat a été signé en 1884 ou 1885 par le général Campenon et exécuté par le général Boulanger.

Je ne dis pas qu'il soit parfait, je le trouve un peu raide pour l'inventeur, cependant il l'a accepté. Après l'avoir accepté, il s'est livré au ministère à d'incessantes réclamations. En 1888 ou 1889, comme il formulait de nouvelles plaintes, je les ai soumises à des juriconsultes compétents, qui m'ont déclaré que Turpin n'avait aucun droit. Cependant, malgré cet avis, je me disposais à lui faire donner une indemnité gracieuse, lorsque son livre a paru.

Je n'ai pas eu la peine de mettre en branle la justice. Elle a poursuivi d'elle-même. Turpin s'était, en effet, montré coupable de divulgations d'objets intéressants la défense nationale. On a fait des perquisitions, on a interrogé des généraux, on a instruit un procès suivant les formes accoutumées, et si l'affaire a été jugée à huis clos c'est qu'il doit en être ainsi pour les procès d'espionnage. Turpin a été reconnu coupable, il l'était, et c'est très justement qu'il a été condamné à cinq ans de prison ; cependant comme des circonstances atténuantes pouvaient résulter de son état d'exaltation habituelle, je pensais qu'on aurait pu le gracier et le faire profiter de la libération conditionnelle.

On m'a souvent parlé de sa grâce, j'ai répondu que ce n'était pas au moment où, de sa prison, Turpin cherchait à continuer ses divulgations sur les procédés de défense nationale, qu'on pouvait demander pour lui une mesure de clémence. Il préparait, en effet, un livre destiné à faire con-

l'adresse de l'hôtel.

Louise l'appela.

Il leva les yeux, la vit, lui sourit, et un éclair brilla dans son regard.

Il se dirigea vivement vers l'hôtel, grimpa les escaliers quatre à quatre, et trouva sa maîtresse qui l'attendait sur le palier, toute vibrante d'impatience et d'émotion.

Il se jeta d'un seul élan dans ses bras et tous deux disparurent dans la chambre.

XVI

Nous ne nous étendrons pas pour l'instant sur les premières phases, assez banales, de la liaison de Jean de Morlac avec la fille de l'huissier de Verneuil, nous avons hâte d'arriver à la scène terrible qui fit, pendant plusieurs années, du jeune châtelain, descendant d'une des grandes maisons de Bretagne, une sorte de déclassé vagabond, jusqu'au jour où, las de cette existence errante, il refit une fortune par un mariage indigne de lui, abandonnant comme nous le verrons, Louise et son enfant au triste sort qu'il leur avait fait.

Comme il l'avait promis à son père, Jean, lors de son premier voyage à Paris, resta environ trois semaines absent, puis il revint au château, laissant Louise à Paris. Cette dernière était souffrante. On se rappelle qu'elle était enceinte, les émotions que lui avaient causées, d'abord la scène avec le fils Boslaurier, puis sa fuite précipitée avaient hâté sa délivrance. Elle était accouchée avant terme, mais l'enfant était vivant. Son amant lui avait loué un petit appartement du côté du quartier Latin dans la rue Saint-Jacques. C'est là qu'el-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

20

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

XIV

Elle voyait qu'elle s'y ferait à la longue. Elle enviait les femmes qui passaient devant elle au bras de leur amant ou de leur mari. Elle brûlait du désir de se mêler aussi à la cohue, de circuler dans la lumière artificielle qui fait à Paris concurrence au jour...

Dix heures sonnèrent, puis onze heures. Le temps se rafraichissait... Un vent assez vif s'était levé, échevelant les lumières, faisant monter des tourbillons de poussière et balayant les nuages qui tâchaient ça et là l'azur calme du ciel.

Louise ferma.

Revenue dans sa chambre, elle se demanda ce qu'elle allait faire.

Se coucherait-elle ? Essayerait-elle de dormir ? Cela lui ferait trouver le temps moins long. Mais pourrait-elle dormir.

Elle commença à se décoiffer, enleva sa robe,

ses chaussures et s'étendit sur le lit. Elle sentit la fatigue la gagner, et elle voulait se conserver reposée et fraîche pour l'arrivée de Jean.

Quand elle fut couchée, il lui sembla que le grondement de la maison et des meubles frémissaient, secoués par le passage des camions... Les vitres tremblaient. Elle se figurait être dans un tambour dont les deux plaques auraient vibré. On ne dormait donc pas à Paris ?

Elle avait laissé sa bougie allumée.

Le sommeil ne venait pas.

Quand elle vit les aiguilles de la pendule marquer quatre heures et demie, elle se leva brusquement.

Il y avait maintenant dans les rues un peu d'accalmie. Le jour se levait, et les rayons doux du matin dorèrent le sommet des maisons. Les nuages s'étaient dissipés, un ciel d'azur planait sur la ville. En haut de la rue, des hommes zébraient le pavé à grands coups de balai, faisant lever des nuages de poussière qui montaient dans l'air où ils s'évaporent. Il y avait des voitures encore, mais elles étaient rares et avaient un aspect pitoyable et lamentable qui semblait plus pénible encore dans la clarté rayonnante du matin. Toutes les boutiques étaient fermées. D'hors, quelques ouvriers seulement descendaient, allant à leur travail. Au-dessus des bâtiments de la gare, on apercevait des panaches de fumée, montant en l'air, en même temps que des coups de sifflet déchiraient le silence matinal.

Louise se regarda dans la glace, se rafraichit la figure, s'arrangea les cheveux, s'habilla puis elle attendit.

L'heure approchait.

Son cœur sautait dans sa poitrine et toute sa chair frémissait. Par moments des frissons couraient sur sa face, passant de la nuque au talon.

Elle comptait les minutes, les secondes.

Les bruits de la gare, perdus la veille dans le grand murmure de Paris, venaient jusqu'à elle, distincts maintenant.

Elle allait entendre arriver le train qui l'emmenait.

En effet, à cinq heures précises, il y eut sur le sol comme une trépidation lourde, suivie bientôt d'un roulement de roues sur la toiture sonore et qu'acompagnèrent deux ou trois coups de sifflet partant coup sur coup.

C'était le premier train qui arrivait, c'était le sien.

Un mouvement s'était fait aussitôt autour du grand portail qui donne sur la rue d'Amsterdam. Des fiacres s'approchèrent. Des employés parurent, puis les portes s'ouvrirent lentement et on vit des commis traverser la cour chargés de colis qu'ils poiaient sur des omnibus ou des voitures. Des voyageurs se montrèrent.

Louise se pencha à mi-corps pour mieux voir.

Elle n'eut pas longtemps à attendre.

Parmi les premières personnes qui sortirent, se trouvait Jean de Morlac.

Le jeune homme portait un élégant costume de voyage et tenait une valise à la main. Le rayonnement de la rue éclaira ses traits distingués, son œil fier.

La jeune fille poussa un cri de joie.

Son amant, le pas hésitant, semblait chercher

naître à l'étranger nos engins. J'ai, d'ailleurs, été interpellé à la tribune sur ce fait en 1891 et j'ai répondu à la Chambre comme je le devais.

Turpin déclare qu'il a accusé formellement Triponé de trahison à plusieurs reprises, c'est vrai. Il a formulé deux plaintes qu'on n'a pas suivies, parce que le général Ladvoat, trompé lui-même dans sa confiance, a converti Triponé et a inconsciemment trompé le ministre. Au fond de tout cela il est aisé de voir se dessiner une campagne politique. Après le Panama, on va chercher à créer une agitation avec Turpin, demain ce sera le tour des fournitures militaires, plus tard on entamera la question de l'armement, ensuite ce sera autre chose, je ne sais quoi.

Interview du colonel de Bange

Un rédacteur du *Journal* a interviewé, au sujet de l'affaire de la mélinite, le colonel de Bange, qui a fait, entre autres, les déclarations suivantes :

— M. de Freycinet n'a jamais été réellement ministre de la guerre; le véritable ministre a toujours été le général Mathieu. Est-ce que M. de Freycinet avait le temps de s'occuper de son ministère? Pour ma part, je ne l'ai jamais cru, et ce n'est pas seulement moi qui pense ainsi. M. de Freycinet était un homme politique, s'occupant de politique, et voilà tout. Le général Mathieu lui a toujours fait signer tout ce qu'il a voulu, et il est permis de supposer que, pour l'affaire Turpin, il a agi de même.

— Quelles conséquences pensez-vous que doit avoir cette affaire?

— Ou Turpin est coupable ou il est innocent. La grâce qu'on vient de lui accorder semble indiquer qu'il est innocent. On vend, on tripote, on frustre un homme de son bien. Quelle est, en effet, la chose qui peut être plus votre propriété, sinon ce que vous avez trouvé, inventé? Et, pour des raisons dont je ne veux parler, pour couvrir certains, on fait passer en jugement et condamner le frustré, le volé. Il est impossible d'être plus dix-huitième siècle.

Le général Ladvoat

On annonce que le général Ladvoat a demandé au ministre de la guerre l'autorisation préalable de poursuivre judiciairement, s'il le juge indispensable, et selon le cas, les journaux qui continueraient de l'attaquer dans son honneur militaire et son honneur privé.

Le général Loizillon a, jusqu'ici, réservé sa décision; mais elle sera, croit-on, favorable, si l'enquête sur les faits avancés par Turpin est prescrite.

Chez M. Turpin

Du *Gaulois* :

Nous sortons de chez M. Turpin.

— Hé bien, lui demandons-nous, quels sont vos projets?

— Oh! très simples, nous répond-il. Je compte partir dès demain pour Dunkerque, où se trouve ma mère que je n'ai pas vue depuis deux ans. Je serais déjà en route si je n'avais été retenu à Paris par le désir que j'avais de remercier les membres de la presse. C'est à elle que je dois ma liberté, et je vous assure que je ne l'oublierai jamais. Mon seul regret est de ne pouvoir dire de vive voix à chacun la reconnaissance dont mon cœur est plein.

— Combien de temps resterez-vous à Dunkerque?

— Environ quinze jours ou trois semaines.

le devait attendre qu'il vint se fixer définitivement à Paris, où il devait faire son droit pour entrer au ministère des affaires étrangères, selon le programme paternel.

Jamais le jeune homme ne s'était encore ennuyé au château comme pendant le mois qu'il dut y passer avant d'aller rejoindre Louise. Son père, qui avait eu vent de sa liaison avec la fille de l'huissier, lui avait fait de sévères remontrances, et malgré ses dénégations et ses protestations, il continuait à lui faire froide mine. D'un autre côté, son frère Julien, toujours aux petits soins autour du vieillard, avait pris dans la maison une place de plus en plus importante. Son père ne pouvait plus se passer de lui. L'affection que ce dernier avait pour son aîné n'avait point diminué encore, mais il commençait à rendre plus de justice au cadet, dont le caractère aimant et paisible devait être la consolation de ces derniers jours.

Julien, d'ailleurs, s'était fort développé en quelques mois. Toujours un peu plus faible physiquement que son frère, sa physionomie et son caractère avaient pris de l'expression. Il avait absolument les mêmes traits que Jean, mais sa figure avait quelque chose de plus agréable. Il était plus beau que lui, ayant les yeux plus doux.

L'amant de Louise ne pensait pas ainsi. Il se croyait bien au-dessus de son frère. Il n'était pas fait pour rester au château. Il avait devant lui un brillant avenir et il serait toujours l'aîné de Julien, son supérieur, son maître. Julien était condamné à rester là comme une sorte de Cendrillon, devant le foyer à soigner le vieux qui commen-

Puis je rentrerai à Colombes, où je me réinstallerais comme avant mon arrestation.

— Comptez-vous faire des démarches en vue de votre réhabilitation?

— Pour l'instant, ce que je désire le plus vivement, c'est me reposer, et, quand la détente à laquelle j'aspire se sera produite, je me remettrai à mes travaux, je verrai où en sont mes affaires, et voilà tout. Vous pouvez dire que je reste complètement étranger à toutes les campagnes, je n'ai à prendre parti ni pour ni contre, je ne désire rien tant en ce moment que la tranquillité.

— Ainsi, vous ne poursuivrez point la suite de vos révélations?

— Je vous le répète, je ne veux me préoccuper que de mes travaux. Sous peu, je publierai trois volumes sur le système planétaire, sur l'aérostation, etc. Je les ai écrits en prison, vous savez. C'est même à eux que je dois d'avoir supporté, comme je l'ai fait, le régime cellulaire. Puis j'ai d'autres idées, d'autres plans, et il faudra bien que je mette tout cela à exécution.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont entretenus du budget de 1894, qui, conformément à l'engagement pris par le gouvernement devant le Parlement, sera déposé sur le bureau de la Chambre aussitôt après le vote définitif du budget de 1893.

Tous les membres du cabinet ont déjà fait connaître leurs propositions. Mais l'examen de la proposition ayant fait ressortir un excédent de dépenses de 151 millions par rapport à l'exercice 1893, le ministre des finances a invité ses collègues à rechercher des économies dans le but de faire disparaître cet excédent.

L'augmentation de dépenses provient, d'une part, des garanties d'intérêt qui atteignent pour 1894 la somme de 91 millions, et, d'autre part, du budget de la marine qui s'est élevé de 20 millions. Il est à remarquer qu'en trois ans le budget de la marine s'est accru de 36 0/0.

Enfin, M. Terrier, ministre du commerce, a fait connaître qu'il préparait les règlements d'administration publique prévus par la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants dans les usines et les manufactures.

La rente de madame Véry

On s'est étonné avec raison, dit le *Petit Parisien*, que Mme veuve Véry et Mlle Jeanne Véry, sa fille, n'aient pas encore touché un centime de la rente que leur a accordée la loi du 26 juillet 1892; on s'est demandé comment pareille négligence avait pu être commise.

Nous l'ignorons encore. Tout ce que nous savons, c'est un de nos confrères du soir qui l'annonce, c'est que le ministre de l'intérieur a donné des ordres pour que l'on achetât immédiatement le titre de rente qui doit être constitué au profit de la veuve et de la fille de Véry, mais on ne nous dit pas pourquoi on a attendu si longtemps pour arriver à une solution aussi simple.

Il faut donc que la presse intervienne dans les questions administratives pour que la bureaucratie donne une solution aux affaires qu'elle détient.

Vent-on prouver que tout est à molifier dans notre organisation administrative ou bien les bureaucrates entendent-ils montrer leur dédain pour les contribuables qui les font vivre?

çait à décliner.

Et Jean relevait orgueilleusement la tête. La destinée était autre. Elle scintillait, brillante comme un astre. C'était à Paris, dans le Paris élégant et brillant, que sa place était marquée. Son frère se marierait avec quelque bonne châtelaine des environs, tranquille comme lui. Ils auraient beaucoup d'enfants. Pendant ce temps, il trônait aux bois, aux avant-scènes des théâtres, au passage, ayant à son bras une des femmes enviées de Paris, car il comptait que la beauté de Louise ferait sensation quand elle serait enchassée dans les dentelles et les bijoux comme une pierre précieuse dans sa monture.

Il y avait pour Jean dans cette liaison irrégulière quelque chose de supérieur à l'union bourgeoise, pot-au-feu qu'il imaginait pour Julien. Il passa son temps hors du château, chassant et montant à cheval pour se distraire, et attendant avec impatience la date du départ. Tous les deux jours il recevait une lettre de Louise, à laquelle il répondait régulièrement. Son amour pour la jeune fille prenait sur lui un empire de plus en plus grand. Mlle Poitevin était bien la femme qu'il lui fallait, la maîtresse qu'il avait rêvée. D'un dévouement et d'une obéissance de caniche, il sentait qu'il n'était rien qu'elle ne fit pour lui.

Il pouvait lui demander sa vie. Elle était prête à toute heure à la lui sacrifier. Ce n'était plus de l'amour qu'elle avait pour lui, c'était une sorte d'adoration superstitieuse. Sa passion était un culte, et Jean était son roi, son dieu. Le jeune homme était fier du sentiment qu'il avait, inspiré, il rêvait à sa belle maîtresse, et aux plaisirs que sa possession lui réservait. Il avait des regards

Le rejet du pourvoi de M. de Lesseps

La Cour de cassation a examiné jeudi le pourvoi formé par MM. Ch. de Lesseps et Blondin, contre l'arrêt de la cour d'assises qui les a condamnés dans l'affaire de corruption de fonctionnaires.

M. Lœwe présidait. M. Vételay a fait le rapport. M. l'avocat général Baudouin occupait le siège du ministère public.

M^e Devin a fait part à la Cour du désistement du pourvoi de M. Blondin, et soutenu celui de M. Ch. de Lesseps.

La Cour, après en avoir délibéré, a rejeté le pourvoi formé par M. Ch. de Lesseps, la procédure ayant été régulière et la peine valablement appliquée, et qu'aucun cas de cassation n'existe dans l'affaire.

Le Tzarewitch en France

La Vie contemporaine reçoit l'information suivante de Saint-Petersbourg :

« Le bruit court, dans l'entourage de l'empereur, que le grand-duc héritier, accompagné du grand-duc Alexis, doit monter sur l'escadre qui partira de Saint-Petersbourg vers la fin mai. Le grand-duc héritier s'arrêtera en France avant de se diriger vers l'Amérique. »

Les troubles à Bruxelles

Bruxelles, 12 avril.

La proposition Jeanson en faveur du suffrage universel, conférant le droit de vote à vingt et un ans, est repoussé par 165 voix contre 26 et 3 abstentions.

La Chambre rejette successivement différentes propositions de révision et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le sentiment général est qu'on s'arrêtera à une proposition mixte avec le projet accordant deux voix aux pères de famille.

Sitôt que la nouvelle a été connue, le conseil général du parti ouvrier, composé de délégués de tous les groupes ouvriers du pays, a voté ce soit le texte de l'appel au peuple qui sera affiché dans tout le pays et qui est ainsi conçu :

« La Constituante vient de rejeter le suffrage universel; le peuple ne peut accepter cette décision. »

Le conseil général du parti ouvrier, conformément aux résolutions prises, décide qu'il y a lieu de recourir à la grève générale.

Donc, c'est demain que commencera la grève générale. C'est la première fois qu'elle se produit. On ne peut encore prévoir les conséquences.

* * *

Une dépêche de Bruxelles annonce que le nombre total des ouvriers actuellement en grève, en Belgique, est de trente mille.

Sur ce nombre il y en a quinze mille rien que dans le Borinage.

Deux chefs socialistes ont été arrêtés à Louvain.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'incident.

Vendredi, 14 avril, 11 h. soir.

Les manifestants ont coupé les tuyaux du gaz, ils y ont mis le feu.

Une nouvelle bagarre s'en est suivie.

Le nombre total des blessés est de 25, dont sept grièvement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Contributions directes

Par arrêté de M. le Directeur général des contributions directes, en date du 7 avril, M. Emile Vargues, surnuméraire attaché à la direction des contributions directes du Lot, est nommé contrôleur intérimaire à St-Flour (Cantal).

de dédain et presque de compassion pour son frère, auquel ces joies, pensait-il, seraient toujours inconnues, Julien étant trop bourgeois pour avoir jamais une maîtresse.

Le 23 septembre, Jean quitta enfin Morlac. Son père l'avait conduit à la gare en voiture, accompagné du cadet. L'aîné avait peine à dissimuler la joie qu'il montrait, tandis que le vieux châtelain, au contraire, faisait d'énergiques efforts pour refouler une goutte de larme qui voulait à toute force se glisser sous sa paupière.

On arriva au moment où la locomotive grondait sur la voie, prête à partir. Le domestique eut à peine le temps de faire enregistrer les bagages.

Jean pressa vivement son père et son frère dans ses bras et sauta hors de la voiture.

— Ecrivez-nous souvent? recommanda le vieillard.

— Oui, oui, répondit le jeune homme qui était arrivé d'un bond sur le quai.

Il regarda un instant le train, vit une portière des premières ouvertes et s'élança dans le wagon.

Tout cela avec un entrain et un empressement qu'il ne cherchait même plus à cacher.

— Comme il a l'air joyeux de nous quitter, ne put s'empêcher de murmurer le duc de Morlac.

— Il est si heureux de revoir Paris, répondit Julien pour rassurer son père.

Le vieillard secoua la tête sans répondre.

Un coup de sifflet déchira à ce moment l'air. M. de Morlac saisit les brides pour retenir le cheval qui se cabrait, puis le domestique étant remon-

Certificat d'aptitude

A L'OBTENTION DES BOURSES DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES DE GARÇONS

Ont été regus :

Enseignement classique

1^{re} série. — Demeaux, Lamouroux, Roux.
2^e série. — Aillet, Cangardel, Jacquet, Pons.
3^e série. — Delprat.

Enseignement moderne

1^{re} série. — Breil, Cassan, Savy.
4^e série. — Belargé, Chatain.

Salubrité publique

Depuis quelques jours, les agents de police vont de maison en maison pour enjoindre aux propriétaires d'avoir à sortir les fumiers des celliers et des cours et de les transporter à 100 mètres de distance de toute habitation.

Cet ordre municipal contrarie un grand nombre de cultivateurs. Mais cette mesure est de tout point conforme à la salubrité publique par le temps de sécheresse que nous traversons.

Nous avons lieu de penser que chacun se conformera aux mesures prises par la municipalité, qui ont pour but d'éviter les épidémies et qui sont d'un intérêt général pour la population cadurcienne.

Concours spécial interdépartemental de la race ovine des causses du Lot

Un concours spécial interdépartemental de la race ovine des causses du Lot aura lieu cette année dans le département du Lot.

Pour répondre au désir exprimé par M. le ministre de l'agriculture, la commission instituée par décision préfectorale, pour fixer le lieu de ce concours et dresser le programme, s'est réunie lundi dernier à la préfecture, sous la présidence de M. le préfet.

Après avoir échangé quelques observations, la commission a décidé, à l'unanimité, que le lieu du concours serait Gramat où se tenait précédemment le concours départemental de ces mêmes animaux.

Le programme de la répartition des prix, présenté par M. le préfet, a été ensuite adopté.

Nous donnerons plus tard ce programme en son entier.

Mais dès aujourd'hui nous pouvons faire connaître le montant des subventions qui sont affectées à ce concours :

Subvention de l'Etat..... 2,500 fr.
Subvention du département..... 1,100
Subvention de la ville de Gramat..... 100

Total..... 3,700

Foire-Exposition

Une Foire-Exposition doit être inaugurée, à Toulouse le 21 mai prochain, par la « Société Centrale d'Agriculture » de la Haute-Garonne, sous les auspices de la municipalité de la ville.

Cette Foire-Exposition durera huit jours et comprendra tous les objets et instruments utiles à l'agriculture; elle coïncidera avec les grandes fêtes qui doivent avoir lieu pour recevoir les ministres venant assister à la Fédération de toutes les Sociétés de gymnastique de France.

Tous les constructeurs de France et des colonies sont invités à y prendre part.

Les demandes d'admission doivent être adressées au secrétariat de la « Société Centrale d'Agriculture » de la Haute-Garonne, rue de Rémusat, n° 17, Toulouse.

té derrière la voiture, il tourna bride, pendant que le train commençait à filer à toute vapeur, emportant le chef de la maison de Morlac, dont on voyait encore la main joyeuse s'agiter en signes d'adieux.

Les deux hommes revinrent tristement au château.

Le vieillard avait l'âme serrée, il sentait je ne sais quoi de menaçant dans l'attitude de Jean.

Il avait observé son fils pendant le mois qu'il avait passé près de lui, il l'avait trouvé changé, méditant; il ne savait quels projets, le cœur gonflé d'ardeurs nouvelles qui débordaient comme la sève d'un arbre trop plein.

Le duc avait raison de craindre, car le départ de Jean fut pour lui le signal d'inquiétudes, de tranges, de terreurs qu'il n'avait jamais soupçonnées.

On ne tarda pas, en effet, à apprendre au château quelle existence menait l'aîné des Morlac.

On sut que de la rive gauche il était passé sur la rive droite, accompagné de sa maîtresse, la fille de l'huissier Poitevin, avec laquelle il vivait publiquement. Le jeune homme n'avait même pas pris ses inscriptions et ne travaillait pas. Ses jours se passaient à dormir et ses nuits à jouer.

Le duc de Morlac, affolé par ces mauvaises nouvelles, sentait l'âge s'apaisant sur son crâne blanchi. Ses jambes avaient peine à le porter.

(A suivre.)

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

CONFÉRENCE DE M. ROUSSEL

SUR LES

Prévoyants Français

(Dimanche 9 Avril)

(SUITE)

A Cahors, vous le savez comme moi, l'assistance est déjà bien organisée, nous pourrions faire mieux avec du temps et de l'argent. Mais grâce au zèle et au dévouement des administrateurs et des fonctionnaires de tout ordre de nos établissements charitables, — vous serez heureux de leur rendre hommage avec moi, — grâce aussi à la générosité des habitants, il n'est guère de misères, même cachées, même honteuses, qui ne reçoivent un soulagement efficace et discret.

Rendons-nous, Mesdames et Messieurs, puisque nous sommes entre nous, la justice qui nous est due et proclamons que Cahors est une heureuse exception.

Mais les griefs que j'ai rappelés ne sont pas les seuls que justifient l'organisation et le fonctionnement de l'assistance publique.

Les besoins auxquels elle a pour but de satisfaire sont, en vérité trop bornés, trop étroitement définis.

Elle est sans action devant cette immense variété de nécessités, auxquelles l'épargne, nous le verrons, s'adapte si aisément.

D'autre part, elle s'alimente non seulement avec des libéralités, mais avec des impôts, et le plus clair résultat de la combinaison, c'est de reprendre ainsi d'une main aux assistés ce que de l'autre elle leur a donné.

J'admets qu'elle donne plus qu'elle ne prend. Et j'approuve même cette solidarité de l'impôt, grâce à laquelle les citoyens d'un même pays, d'une même ville, se prêtent mutuellement assistance et secours. Je reconnais que toute société repose sur le principe de l'assistance réciproque. Mais je n'aime pas cet intermédiaire officiel, dont la caisse reçoit de partout et reverse partout, sans que bienfaiteurs et bénéficiaires s'aperçoivent, se sentent les coudes.

Enfin l'assistance publique, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, n'est, vous en conviendrez, ni un élément d'activité, ni un élément de dignité.

Tant que l'assistance n'aura pas sa source dans le travail ; tant que l'assisté ne pourra se dire : « Je ne dois rien à personne, je ne tiens rien que de ma prudence et de mon travail » ; tant que les secours pourront devenir une prime à l'inertie ; tant que l'assistance, en deux mots, ne sera pas fondée sur l'accroissement de la production matérielle et sur le sentiment de la dignité individuelle, l'assistance sera vaine, incomplète et mesquine.

La charité privée et la bienfaisance publique ne renferment donc ni l'une ni l'autre ces germes, ces principes d'activité sociale et de haute moralité, d'où naîtra l'organisation définitive contre la misère.

Elles sont également impuissantes à soulager, à prévenir, à détourner les maux, les dangers qui menacent le travail et la vie de ceux qui vivent et font vivre les leurs de leur travail.

Ce sont des formes passagères, mais respectables et saintes dans un temps où des formes plus perfectionnées ne pouvaient pas éclore, de la solidarité humaine. Ce sont des phases transitoires de l'évolution des sociétés vers cet avenir meilleur, où les hommes auront su réunir tous les moyens de protéger et d'accroître la part de bonheur que la vie doit à chacun.

Et nous pouvons entrevoir le jour où une organisation accomplie, fondée, non pas sur l'Etat, mais sur le concert et le concours de mille entreprises de prévoyance individuelle et de mutualité privée, exilera la charité avec la misère, ces sœurs inséparables, parmi les vieux souvenirs de l'humanité.

Je m'arrête, Mesdames et Messieurs, sur la pente trop facile des espérances et des illusions. Je sais bien que sans elles rien de grand ne se ferait sur la terre, et qu'il faut souvent aérer notre esprit, en ouvrant toutes grandes les fenêtres de notre monde étroit, sur les lointains horizons d'un avenir vague, mais splendide.

Mais vous me reprocheriez peut-être de dépenser votre temps et votre attention en inutiles prophéties, et d'oublier les *Prévoyants Français*, que vous êtes sans doute impatients de mieux connaître.

Je ne les ai pas oubliés, Mesdames et Messieurs, croyez-le bien. J'ai de mon mieux plaidé leur cause, au contraire, en la plaidant avec toute ma conviction, en faisant un acte de foi dans la prévoyance.

La prévoyance ! c'est le principe général sur lequel toute société, toute association est fondée. La loi n'est qu'un acte de prévoyance ; l'administration qu'un instrument de prévoyance ; la prévoyance, c'est la source de toute activité, c'est la raison de la production !

Tous nos actes sont la prévision et la préparation de l'avenir.

Mais les conceptions de l'esprit de prévoyance sont essentiellement perfectibles.

Permettez-moi de vous en donner un très simple et très probant exemple.

La Société a d'abord puni le crime par pur esprit de vengeance ; puis, la notion du droit s'étant épurée, elle a cherché dans le châtiment les moyens préventifs d'arrêter le bras du criminel. Aujourd'hui, plus maîtresse de ses conceptions et de la direction de son avenir, elle estime que la plus sûre méthode de protection, c'est d'empêcher, même de naître, la pensée du crime, et elle a songé à confier à l'éducation, — permettez-moi cette métaphore, — le rôle de gendarme social.

Cette méthode, Mesdames et Messieurs, c'est la bonne ; c'est la seule qui puisse mettre notre sécurité matérielle à l'abri de tous les accidents de l'existence.

La prévoyance est plus sûre que l'assistance.

Soyons donc prévoyants ! l'avenir trompe tout le monde ; la sécurité est décevante comme l'onde, et cet ensemble d'inconnues, dont les mystérieuses combinaisons élaborent ce que nous nommons le hasard, se jouent de nos assurances comme de nos ambitions !

Eh bien ! répondons aux menaces du hasard par la prévoyance. On déjoue le hasard par ce très simple moyen : l'épargne productive.

Et on la déjoue par un simple acte de volonté individuelle, en apportant régulièrement une modeste obole dans une caisse où elle fructifiera, se capitalisera, et deviendra une ressource, toujours présente, pour les heures difficiles de la vie.

On déjoue le hasard, tout seul, sans appui, et son épargne en main, l'on peut fièrement dire : « C'est moi, c'est moi seul qui ai gagné le prix des soins dont j'ai besoin, c'est moi qui, pour mes vieux jours, ai accumulé des revenus, qui me font indépendant de tous, qui m'épargnent les humiliations d'une vieillesse misérable. Je ne dois à personne ce que nous nous devons tous les uns aux autres dans l'état de société ; je ne reçois pas plus que je n'ai donné ; je vais le front haut, car je suis libre, et je ne crains pas les regards d'un bienfaiteur dédaigneux. »

L'épargne préserve et fortifie la dignité humaine ; elle préserve aussi et elle exalte la moralité, car, je l'ai déjà dit, elle prélève sur le salaire le prix des plaisirs malsains. Elle inspire le goût du travail, elle est un agent de production. Elle est, en résumé, pour l'humanité, la source de l'aisance et du bien-être universels, elle est le plus sûr gardien de la moralité de chacun. D'elle aussi je dirai, si vous le permettez, ce que j'ai dit de l'éducation : C'est un gendarme social !

Et voyez, d'autre part, qu'elle est sa supériorité sur toutes les autres sources de secours ! Elle se prête à tout, achats, loyers, soins, prix de pension ; elle va où elle veut, librement, sans subir le contrôle d'aucune autorité, sans attendre que le bon vouloir d'un fonctionnaire en ait ainsi ordonné. Elle est souple, elle est agile ; tout le domaine des besoins lui appartient. Elle est d'argent, et court comme l'argent, moins vite pourtant, car le vrai prévoyant, pour rester prévoyant, doit couper les ailes à ses propres caprices, et soumettre son épargne à de prudents règlements.

Le fruit de l'épargne n'est pas un produit de cagnotte, qu'on dépense en festins et en fêtes. La prévoyance est une fée souriante, parce qu'elle voit d'un œil tranquille se dérouler l'avenir, mais son sourire est grave, et ses pensées graves aussi.

(A suivre.)

Armée

M. le général Vincendon, commandant la 33^e Division, est arrivé à Cahors ce matin à 9 h. 22, accompagné de son chef d'état-major, le commandant de Bellegarde, pour passer l'inspection du 7^e de ligne.

A 10 h. 1/2 le général a passé la revue du régiment dans la cour de la caserne Bessières, en tenue de campagne. Ensuite a eu lieu l'inspection de la mobilisation par le chef d'état-major.

Les cadres de la réserve

On assure que le général Loizillon a envoyé à tous les chefs de corps des instructions sévères, prescrivant que tous les réservistes et territoriaux gradés qui, lors de leur convocation, ne seraient pas jugés aptes à remplir leurs fonctions soient rétrogradés.

Nouvelles militaires

Les ministères de la guerre et de la marine viennent de se mettre d'accord pour éviter le retour d'omissions ou de confusions fâcheuses, au sujet des militaires de l'armée de terre en campagne au Bénin, au Sénégal, au Soudan et au Congo.

On va prescrire aux commandants supérieurs des troupes dans ces colonies d'aviser directement des décès les présidents des conseils d'administration des régiments. Ces derniers, sans aucun délai, avertiront, par voie télégraphique, les maires des communes où résident les familles des

militaires décédés. Mais ils auront soin d'ajouter que cette communication est faite *sous toutes réserves* jusqu'à la transmission, par leurs soins, de l'acte officiel, qui devra toujours mentionner la cause de la mort.

Revue de gendarmerie

La revue de gendarmerie que nous avons annoncée a eu lieu vendredi matin à 6 h. 1/2 sur la place Thiers.

Des exercices à pied et à cheval ont été admirablement exécutés par ces soldats d'élite et le colonel Roussange s'est déclaré satisfait de la tenue des hommes.

L'inspection a continué à la caserne par la revue de détail.

Chemins vicinaux

Voici le résultat des adjudications qui ont eu lieu mercredi 12 avril, à la Préfecture :

1^{er} lot. — Chemin de grande communication n° 18, de Payrac à Masclat. Construction de la partie de ce chemin entre le pont de Grèze et le chemin de grande communication n° 19. — Commune de Lamothe-Fénelon. — Longueur, 2,680 mètres.

Adjudicataire, Landrevi, Jean, de Labastide-Murat. — 28 pour 0/0 de rabais.

2^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 10 de Luzech à Pélacoy (2^e annexe) du Mas de Ponsot à la station de Saint-Denis-Catus. — Construction de la partie comprise entre le profil n° 169 et le profil n° 359. — (Communes de Boissières et de Saint-Denis-Catus). — Longueur, 1,460 mètres.

Adjudicataires, Matherre, Jean, fils, de St-Projet. — Rabais : 32 fr. 50 pour 0/0.

3^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 10 de Luzech à Pélacoy. — Construction de la partie comprise entre les profils n° 77 bis et 110. — (Commune de Luzech). — Longueur, 481 mètres 89 cent.

Adjudicataire, Matherre, Pierre, de Souillac. — Rabais : 30 fr. 50 pour 0/0.

4^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 55, du Pont-Carral au chemin de grande communication n° 51 et au chemin d'intérêt commun n° 73. — Construction de la partie comprise entre les chemins de grande communication n° 51 et d'intérêt commun n° 73. — (Commune de Payrignac). — Longueur, 2,217 mètres.

Adjudicataire, Matherre, Jean, fils, de St-Projet. — Rabais : 25 pour 0/0.

5^e lot. — Chemin d'intérêt commun n° 96 de Lacapelle à Cajarc. — Construction de la partie comprise entre la fin de l'entreprise Malaret et Vidal et le chemin de grande communication n° 57. — (Communes de Boussac et de Bédouet).

Adjudicataires, Bénéch, Charles, de Cahors. — Rabais : 28 fr. 50 pour 0/0.

L'exposition de Chicago

Le directeur général de l'exposition a prorogé le terme, pour la réception des envois à l'exposition, du 10 avril jusqu'au 30 avril. Cette prorogation n'est appliquée qu'aux exposants pour lesquels des concessions d'emplacement ont été accordées.

Véloce-Sport Cadurcien

MM. les membres de V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu ce soir, 15 avril, à 8 h. 1/2, au siège de la société (café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
- 2^o Dépouillement de la correspondance ;
- 3^o Rapport de la commission d'examen ;
- 4^o Rapport de la commission des courses ;
- 5^o Rapport de la commission du banquet ;
- 6^o Admission de nouveaux membres ;
- 7^o Propositions diverses.

Accident

Hier soir, vers 8 heures, un militaire du 7^e de ligne, ordonnance d'un officier, nettoyait des gants dans l'appartement de son maître avec de l'essence, près d'une lampe.

Le feu prit à l'essence et les mains du militaire furent grièvement brûlées. Malgré la souffrance, causée par les brûlures, ce militaire éteignit ce commencement d'incendie, il est vrai sans importance.

Il reçut d'abord des soins à la pharmacie Fayret et fut ensuite conduit à l'infirmerie de la caserne.

THEATRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Dimanche 16 avril

Deuxième représentation de

Les Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes, de Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis Varnet.

A quoi le « Tapioca Rils » doit donc sa réputation, demandait-on ? A ce qu'il est le meilleur tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

Les maux de tête, les étourdissements, les vomissements de bile et de glaires disparaissent rapidement en prenant chaque matin une cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Les personnes qui, par erreur ou omission involontaire, n'auraient pas reçu de lettre de part du décès de Madame veuve CAVIOLE et d'invitation à ses funérailles, qui auront lieu lundi 17 avril, à 10 heures du matin, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 15 avril 1893

Naissances

Raymond Paul, rue Barrée, 3.
Soubrié Jean-Fernand, rue St-James, 9.
Décès
Stradel Sylvain, 8 ans, rue Labarre, 38.
Lacavalerie Marie, 81 ans, rue St-Géry, 5.
Pouget Antoine, charbon, 85 ans, r. du Temple, 1.
Blanc Lucien, 2 mois, à Cabazat.
Lagarrigue Marguerite, 79 ans, rue Brives, 15.
Vialard Pierre, employé d'octroi, 54 ans, rue Mascoutou, 27.
Lancien Marie, s. p., 75 ans, imp. d'Auvergne.
Ramel Marie, s. p., 84 ans, à l'hospice.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PLUS DE DOULEURS
Rhumatismes, Sciatique, Goutte, Maux de Reins, Points de Côté, Toux rebelle, Bronchites, etc.
PAR L'APPLICATION DU VÉRITABLE
TOPIQUE BERTRAND AÏNÉ
50 années de succès et des milliers de guérisons ont prouvé son efficacité (Notice gratuite).
Prix: 0.50, 0.75, 1, etc. — Franco contre mandat.
LYON, 21, place Bellecour. — P. A. R. S. 111, rue de la République.

REVUE HEBDOMADAIRE

Depuis quelques jours, le marché présente quelques sypômes de lourdeur. La question de l'impôt sur les opérations de bourse pèse toujours sur les affaires. Tant que la spéculation ne sera pas fixée, il ne faut pas s'attendre à de gros mouvements.

De plus, les ventes de rentes pour le compte des caisses d'épargne ne se sont pas ralenties. Malgré tout, les cours présentent une certaine résistance.

Le 3 0/0 est à 96.50.
Les établissements de crédit n'ont pas maintenu leur reprise.

Le Crédit Foncier se négocie à 985. Les obligations foncières et communales conservent une bonne fermeté. La Banque de Paris a fléchi de 685 à 672.50.

Le Comptoir National d'Escompte est ferme à 506.25. Les actionnaires de cette société sont convoqués en assemblée générale le 21 avril. La Société générale subit sans reculer ces mauvaises influences. Son dernier bilan accuse une situation satisfaisante malgré la pénurie des affaires.

Le Crédit Lyonnais est à 765. L'assemblée générale a eu lieu à Lyon le 6 courant, et le dividende a été fixé à 30 fr.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont assez fermes. Le Nord seul a été un peu lourd à cause de la diminution du dividende. Les obligations des chemins de fer économiques ont un marché suivi.

Au comptant, les obligations de la Société des Immeubles de France continuent à être recherchées par l'épargne.

Les obligations 3 0/0 cotent 388. Les 4 0/0 sont demandées à 474.

Les valeurs du Suez ont été l'objet d'une assez vive reprise malgré de médiocres recettes.

Les fonds étrangers sont assez mouvementés. L'Italien est à 93.20 C'est un beau cours eu égard à la situation financière. On veut, dit-on, fêter par de la hausse le jubilé du roi.

L'Extérieure d'Espagne après avoir légèrement réactionné paraît vouloir reprendre son mouvement en avant. C'est avant tout une valeur de spéculation. Les fonds ottomans sont toujours en faveur. On dit du reste que c'est du côté de la Turquie que va s'exercer l'activité des sociétés de crédit.

L'obligation de la Cie Nationale de l'Equateur mérite d'attirer l'attention eu égard à son revenu rémunérateur et à la garantie du gouvernement.

L'émission des 5000 obligations nouvelles du comptoir des fonds nationaux s'annonce comme un succès. C'est à l'influence de ce présage qu'il faut attribuer la fermeté de l'action ancienne qui est demandée à 740.

Rappelons que la souscription sera close le 14 avril. Nous avons annoncé les conditions avantageuses de l'émission pour les porteurs d'actions anciennes.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.
(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

LA DÉBÂCLE

Par Emile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 10 cent.

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante que le maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin:

« Vous allez publier *La Débâcle* et vous me demandez quelques lignes de préface.

» D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

» Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement: l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang d'où nous sommes sortis régénérés et grandis.

» Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face.

La Débâcle est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANNIOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Emile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8° Jésus, paraît en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

On peut souscrire de suite à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition de chaque série, en adressant un mandat poste de sept francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille
Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Écharpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

On sait combien il est pénible de faire accepter à l'enfant un médicament désagréable; souvent rien n'y fait, ni prières, ni menaces. On a vu des parents obstinés lutter en vain pour faire prendre aux enfants une pastille répugnante. Et en vérité, les bébés ont raison, puisqu'il y a des médicaments d'une efficacité affirmée par les médecins les plus éminents et parfaitement agréables; ainsi la *Pâte Regnaud* est recommandée par l'Académie de médecine de Paris contre les rhumes, les irritations de la gorge et des bronches, la coqueluche, la grippe, etc. Cette préparation, véritable bonbon pectoral, convient tout particulièrement aux dames et aux enfants.



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros: MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL

S'adresser au bureau du *Journal du Lot*.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^o Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Vignes Américaines 100,000 PLANTS A VENDRE

Solonis, 1 mètre de long 0,006 mill. au petit bout. 50^c le mille.
Riparias portalis, id. id. 50^c id.
Riparias géant, id. id. 50^c id.

Bois pour pépinières de ces trois variétés à..... 10^c id.

Portugais bleu, greffés sur *Vialla*, *Riparia*, *Jacquez*, etc. etc., extra beaux, à..... 200^c id.

Greffes du pays, 150 fr. le mille en 1^{er} choix.

S'adresser au propriétaire: M. VICTOR COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr.

L'ÉLEVAGE de bœufs à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maîtres. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des libérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1814. 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal de séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr.

MALADIES du CŒUR
HYDROPIQUES, ASTHMES, CATARRHES, etc.
Le SIROP de Digitale de LABELONYE employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.
ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.
Le plus Efficace des Ferrugineux
DRAGEES de GÉLIS et CONTÉ
AU LACTATE DE FER
Approuvées par l'Académie de Médecine.
A Paris: Maison LABELONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre

COUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C^o
MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY
Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Le Tonic le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

BIJOUTERIE en tous genres, grande spécialité pour MM. les marchands forains, colporteurs et bazars. Grandes nouveautés pour la saison, prix défiant toute concurrence; envoi franco du catalogue. *Sangosse-Lagrange*, 117, rue du Temple, Paris.

EXPOSITION CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie *Guilloré*.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires

donner un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.